



LYCÉE PROFESSIONNEL
RUE MARCEL GOULETTE
DUPARC 97438 SAINTE MARIE
Tél: 0262 93 17 00 • Fax: 0262 53 71 57

Lycée Professionnel Isnelle Amelin
Rue Marcel Goulette
Duparc
97 438 SAINTE MARIE

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

.....
ART 28 ET 40.II et III 1° DU CMP

.....
REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

OBJET : PRESTATION DE TRANSPORT AERIEN

REFERENCE : MAPA 2019/-TRANSPORT AERIEN-Mobilité Erasmus 2020

Date limite de remise des offres : 30 août 2019

Heure limite de réception : 12h00 (heure locale)

SECTION I - ACHETEUR PUBLIC

1°) PERSONNE PUBLIQUE :

Lycée Professionnel Isnelle Amelin
Rue Marcel Goulette
Duparc
97 438 SAINTE MARIE

2°) ADRESSE OU DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT-ETRE OBTENUES :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à gestion.9740921h@ac-reunion.fr

3°) ADRESSE OU LE MARCHE EST PUBLIE :

Le soumissionnaire peut **télécharger** le présent règlement de consultation à l'adresse <http://lycee-isnelle-amelin.ac-reunion.fr/> rubrique « Gestion » / « Marchés Publics » et/ou sur la plateforme dématérialisée à l'adresse <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

Il adressera **OBLIGATOIREMENT** un message électronique à l'attention de Rachel PACHIOTTI (gestion.9740921h@ac-reunion.fr) confirmant sa participation à la consultation.

4°) ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

Les offres seront transmises sous pli cacheté, afin de garantir leur confidentialité et porteront l'adresse et les indications suivantes :

Par voie postale :

Lycée Professionnel Isnelle Amelin
Rue Marcel Goulette
Duparc
97 438 SAINTE MARIE

MAPA /2019 « Transport aérien »

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Les offres devront être remises contre récépissé au service de gestion du lycée à partir du 19 août 2019 ou adressées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (recommandé,...).

Heures d'ouverture de l'établissement :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h40 à 12h00 - 13h00 à 17h00

Mercredi : 8h00 à 12h00

Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront retournés à leurs auteurs.

5°) TYPE D'ACHETEUR PUBLIC :

Etablissement Public Local d'Enseignement

SECTION II - OBJET DU MARCHE

1°) TYPE DE MARCHE : PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet l'achat de billet d'avion dans le cadre d'une mobilité Erasmus

2°) OBJET DU MARCHE

Achat billet d'avion aller-retour en classe économique

3°) DIVISION EN LOT :

Le présent marché comporte 2 lots.

Lot 1 : Dublin

Destination-trajet : Saint-Denis de la Réunion -Dublin

Période :

Départ souhaité de Saint-Denis de la Réunion le 31 janvier 2019 (+ ou - 1 jour)

Retour souhaité à Saint-Denis de la Réunion le 3 mars 2019 (+ ou - 1 jour)

Effectif :

- Elèves : 18
- Accompagnateurs : 2

Lot 2 : Valencia

Destination-trajet: Saint-Denis de la Réunion -Valencia (destination finale Murcia)

Période :

Départ souhaité de Saint-Denis de la Réunion le 31 janvier 2019 (+ ou 1 jour)

Retour souhaité à Saint-Denis de la Réunion le 3 mars 2019 (+ ou - 1jour)

Effectif :

- Elèves : 17
- Accompagnateurs : 2

Variante possible : aéroport Alicante

4°) PRESENTATION DE L'OFFRE :

Etablir un devis / contrat en euros spécifiant le prix global HT et TTC et le prix unitaire par participant ainsi que les éventuelles réductions et les frais de dossier ou de service.

Le nombre de participants (élèves) étant prévisionnel (à plus ou moins 5) indiquer les conditions en cas de diminution ou d'augmentation des effectifs.

Préciser les conditions diverses : assurance, acompte, dossier, émission des billets, conditions et modes de paiement, modification, annulation, remboursement...

Compte tenu des événements récents et du climat international, une assurance annulation « Attentats » et « Interdiction de voyager » pourra être proposée et sera prise en compte dans les critères de choix.

SECTION III - PROCEDURE

1°) TYPE DE PROCEDURE

Marché public < à 90000€ HT passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

2°) EXAMEN DES OFFRES

Toute offre incomplète pourra être rejetée.

2-1°) Critères de choix des offres :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 et suivants du code des marchés public, offre économiquement la plus avantageuse étant retenue, appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

1^e - Tarif (80 points) : N1

Le prix de l'offre est noté sur la base de la formule suivante :

Offre de prix la plus basse / prix de l'offre considérée x 80 = nombre de points

2^e - Assurance annulation Attentat et Interdiction de voyager (20 points) : N2

10 points pour assurance « attentat »

10 points pour assurance « interdiction de voyager »

0 points si aucune de ces deux assurances proposées

2-2°) Classement des offres :

Le classement des offres s'effectue de la note finale la plus élevée à celle la plus basse, en additionnant, pour chaque offre, les notes obtenues pour chaque critère. Le classement se fera en fonction du résultat ci-après :

N (note finale) = N1 + N2

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

3°) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

3-1°) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 30 août 2019

3-2°) HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 12h00 (heure locale)

3-3°) DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

4°) MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

L'offre doit obligatoirement être rédigée en français et en euros. L'offre se compose des pièces suivantes :

- Le règlement de consultation valant cahier des charges paraphé
- L'offre du candidat datée et signée
- L'acte d'engagement signé en double exemplaire
- Un relevé d'identité bancaire

5°) MODALITES DE NOTIFICATION :

Les soumissionnaires seront avertis par écrit de l'acceptation ou non de leur offre pour le 30 septembre 2019.

Le marché sera conclu, avec le soumissionnaire retenu, par un acte d'engagement.

6°) FINANCEMENT :

Les acomptes sont autorisés.

Le règlement du solde se fera à l'émission des billets d'avion.